



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Direction des libertés publiques  
et des affaires juridiques - Cabinet  
Bureau des polices administratives  
Affaire suivie par Isabelle Thomas  
Tél. : 01.49.27.30.36  
Télécopie : 01.49.27.46.88  
@ : isabelle.thomas@interieur.gouv.fr

Paris, le 27 AVR. 2011  
Réf. 11-010924-A

2014

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Président de la République sur vos inquiétudes concernant certaines dispositions de la proposition de loi présentée par les députés Jean-Luc WARSMANN, Claude BODIN et Bruno LE ROUX relative à l'établissement d'un contrôle des armes à feu moderne, simplifié et préventif. Votre lettre a été transmise au ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration qui m'a chargé de vous répondre.

Lors de son discours devant les principaux acteurs de la sécurité de la chaîne pénale, le 28 mai 2009, le Président de la République a demandé que soit engagée une réflexion sur les améliorations à apporter à la réglementation des armes.

A cet effet, un comité de concertation associant les représentants des détenteurs légaux d'armes (chasseurs, tireurs sportifs) a été mis en place au ministère de l'intérieur.

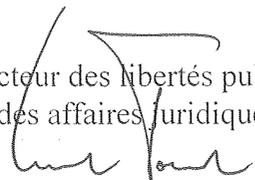
Parallèlement, les travaux menés par la mission d'information de l'Assemblée nationale ont abouti au dépôt d'une proposition de loi relative à un contrôle des armes à feu moderne, simplifié et préventif.

Ce texte a, comme vous le savez, été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 25 janvier dernier, puis transmis au Sénat pour examen.

Soyez assuré que les préoccupations dont vous faites état ne manqueront pas d'être évoquées dans le cadre des amendements qui seront déposés lors des débats parlementaires en cours sur cette proposition de loi. Des amendements font d'ailleurs actuellement l'objet de transmissions pour examen entre les différents départements ministériels concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur des libertés publiques  
et des affaires juridiques

  
Laurent TOUVET

Monsieur Jean-Jacques BUIGNE  
Président de l'Union française des amateurs d'armes  
6, rue du Portail de Ville BP 132  
38354 LA TOUR DU PIN CEDEX